



Le 2 février 2012

À Tous les Membres

Communication #12-1711

Objet : Surplus de neige sur les couvertures – Déneigement.

La majorité des couvertures construites au Québec sont conçues pour demeurer étanches malgré les rigueurs de notre climat, incluant notamment les accumulations de neige que nous connaissons actuellement.

Puisque le déneigement peut endommager les matériaux qui recouvrent nos couvertures et en diminuer la durée de vie, ne déneiger que si l'on a de bonnes raisons de le faire.

L'Association des maîtres couvreurs du Québec recommande de procéder à des inspections des couvertures après des évènements majeurs tels des pluies abondantes, accumulations de neige importantes, périodes de grands vents, etc¹. Ces inspections permettront de s'assurer que l'eau ne pourra pas pénétrer à l'intérieur de l'édifice, ni dans les équipements qui se trouvent sur le toit. Au besoin, procéder aux interventions décrites ci-dessous.

Il y aura toujours des exceptions: on ne peut pas, de façon raisonnable, construire des couvertures pour répondre systématiquement à **tous** les extrêmes possibles, sans qu'il ne soit jamais nécessaire d'intervenir pour en faire l'entretien. Par ailleurs, des dommages peuvent résulter de vices de construction qui n'occasionnent pas de difficultés dans des conditions normales mais qui se révèlent problématiques lors de situations particulières. En cas de doute, consulter un expert.

On déneige pour les raisons suivantes:

1. Pour éviter des problèmes de structure (consulter un expert en structure au besoin): affaissements observables, fissures, etc.
2. S'il y a des signes d'infiltration à l'intérieur: gouttelettes, taches d'eau, etc. (consulter un expert).
3. S'il y a un historique de problèmes.
4. S'il y a des barrages de glaces sur couvertures à fortes pentes.
5. Pour s'assurer d'un fonctionnement adéquat des drains, des événements et autres équipements qui se trouvent sur la couverture.
6. Pour s'assurer que l'eau de fonte (et de pluie éventuellement) puisse s'écouler normalement. Il peut être nécessaire de créer des rigoles aux endroits critiques (drains, équipements, bas des pentes, etc.).

¹ Inspections à faire en sus des visites normales recommandées au moins deux fois par année, au printemps et à l'automne, lorsque la couverture est complètement dégagée.

7. S'il y a un risque de chute de neige sur les passants.

Comment?

1. Laisser une couche de neige (d'au moins 4 pouces) pour ne pas endommager les matériaux d'étanchéité.
2. Dégager les drains, les événements, les ventilateurs d'entretoits, les équipements, les murets, le bas des murs en surélévation.
3. Créer des rigoles en croix pour permettre l'écoulement de l'eau aux drains.
4. Ne pas utiliser de pics, de haches, éviter la chaleur excessive (flamme nue), qui pourraient endommager la couverture. Utiliser des outils en bois ou en plastique.
5. Utiliser des sels de déglçage non corrosifs, pour éviter d'endommager les pièces métalliques sur la couverture (drains, solins, etc.).
6. Dans le cas d'une couverture en bardeaux, procéder du haut vers le bas.

Par qui?

1. Un entrepreneur couvreur,
 - a. Qui assure la sécurité des travailleurs, des occupants et des passants.
 - b. Qui évite les dommages à la couverture.
 - c. Qui peut répondre des dommages éventuels

Source : Association des Maîtres Couvreur du Québec
Renseignements : M. Guy Lalonde, Directeur technique - (450) 973-2322

